

LES MOYENS HUMAINS LA STRATÉGIE ET LES ACTIONS DE TERRAIN

> UN SERVICE MAJORITAIREMENT EN RÉGIE DIRECTE

Le SIRTOM s'appuie sur des équipes dédiées à la collecte, à l'exploitation des déchèteries, à la gestion des équipements et à l'administration du service, complétées par un pôle prévention - communication.

Des ambassadeurs du tri, répartis par secteur, assurent le suivi de la qualité du tri, accompagnent les usagers et les collectivités et signalent les dysfonctionnements pour permettre des actions correctives ciblées.

Le syndicat s'appuie sur des prestataires pour la collecte du verre, le gardiennage d'une partie des déchèteries, pour le transport et le traitement des flux issus des déchèteries.

> ACTIONS DE TERRAIN ET ACCOMPAGNEMENT

En 2025, de nombreuses animations ont été conduites : interventions dans les écoles et collèges, actions en pied d'immeuble, accompagnement d'entreprises et de structures médico-sociales, clean walks et visites de déchèteries.

Le nombre des animations progresse (tri, recyclage, compostage, consommation responsable), permettant de toucher des publics variés et de renforcer l'appropriation des dispositifs mis en place.

Ces actions visent à soutenir l'acceptabilité des évolutions de service (tarification incitative, changement des fréquences de collecte, tri des biodéchets) et à installer durablement de nouvelles pratiques.

> RÉSULTATS ET OBJECTIFS

La baisse des OMR, la hausse des tonnages triés et le niveau élevé de valorisation sont directement liés aux politiques de prévention, à la tarification incitative et à la généralisation du tri des biodéchets.

Le SIRTOM a pour objectifs constants la réduction des tonnages des OMR, l'augmentation de la part des déchets valorisés et la qualité de service sur l'ensemble du territoire.

Ces objectifs s'inscrivent dans les trajectoires fixées par les documents de planification régionaux et nationaux en matière de déchets et d'économie circulaire.

MOYENS FINANCIERS MUTATIONS ET PERSPECTIVES

> NOS INVESTISSEMENTS ET NOTRE TRANSITION

Le SIRTOM engage un programme d'investissements sur la flotte de véhicules de collecte, avec l'utilisation d'énergie électrique et biocarburant, afin de réduire l'empreinte environnementale du service.

Des extensions et modernisations de déchèteries sont conduites pour améliorer l'accessibilité, l'accueil des usagers, la sécurité et les conditions de travail des agents, tout en optimisant les filières de valorisation.

Le syndicat développe ses outils numériques : gestion de la tarification incitative, suivi du parc de bacs et des badges, l'application SIRTOM Infos dédiée aux usagers du SIRTOM.



FONCTIONNEMENT
23 M€

INVESTISSEMENT
5 M€

> TRAJECTOIRE ET ENGAGEMENTS

Le SIRTOM reste engagé et attentif au cadre réglementaire national avec une politique de prévention, de réduction des déchets et de développement durable.

Il veille à maîtriser le coût global du service en optimisant les organisations, en recherchant des synergies territoriales et en mobilisant les dispositifs de financement disponibles.

Le syndicat est en constante réflexion pour s'adapter au plus près des évolutions de la société et aux attentes des usagers.



Téléchargez
L'APPLI
SIRTOM INFOS



SIRTOM
de la région de Brive

AVENUE DU 4 JUILLET 1776
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

sirtom@sirtom-brive.fr

0 800 204 054 Service & appel gratuits

www.sirtom-region-brive.net



Conception graphique & secrétariat de rédaction : La Fabrik Editoriale - Impression : Maugein Imprimeurs.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION DE BRIVE

SIRTOM DE LA RÉGION DE BRIVE

SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS



UN SYNDICAT AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

En application du Code général des collectivités territoriales, le SIRTOM de la région de Brive exerce, en lieu et place des groupements de communes membres, la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.



Région de Brive



121
COMMUNES



159 326
HABITANTS



18
DÉCHÈTERIES



160
AGENTS

Le SIRTOM intervient sur le périmètre total ou partiel de 7 intercommunalités, soit 121 communes et 159 326 habitants, en croissance continue depuis sa création.

Depuis la mise en place du tri des déchets, de la tarification incitative et de la collecte des biodéchets, le syndicat structure progressivement un service public complet et cohérent à l'échelle territoriale.

> MISSIONS ET COMPÉTENCES

- La prévention des déchets ;
- La mise à disposition de contenants de collecte (ou pré-collecte), soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire ;
- La collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) ;
- La gestion des déchèteries ;
- Le transport des déchets vers les unités de valorisation et de traitement ;
- Le tri et la valorisation des matériaux recyclables ;
- Le suivi de la performance, la qualité de service et le coût global du service public des déchets, au service des élus et des usagers.



LE TERRITOIRE ET LA GOUVERNANCE

Créé en 1975 à partir d'un noyau de 61 communes, le SIRTOM a progressivement étendu son périmètre pour atteindre 121 communes.

> GOUVERNANCE SYNDICALE ET PARTENARIATS STRUCTURANTS

Le SIRTOM est administré par un comité syndical, composé de 149 élus représentant les 7 intercommunalités, qui fixe les orientations et vote les budgets.

Il s'appuie sur des partenariats structurants pour le transport, le traitement et le tri des déchets notamment les éco-organismes (Citeo, Valobat, Refashion...) chargés de mettre en place des filières de reprise des déchets.

Concernant les déchets ménagers et assimilés, leur transport et valorisation sont assurés par le Syndicat de Traitement et de Transport des Ordures Ménagères de la Corrèze (SYTTOM 19) à qui le SIRTOM a délégué la compétence traitement.

Le syndicat entretient un dialogue régulier avec les EPCI et leurs communes pour articuler l'organisation du service public de gestion des déchets avec les autres politiques publiques locales.

CE TERRITOIRE MIXTE RURAL, marqué par des zones denses, des espaces touristiques et des axes de transit, exige une offre de service différenciée et évolutive.



SERVICES TECHNIQUES

SERVICES ADMINISTRATIFS

● 18 DÉCHÈTERIES
● 3 ANTENNES TECHNIQUES

UN SERVICE PUBLIC STRUCTURÉ ET PERFORMANT

> MÉTHODES ET LEVIERS

Le financement de ces services repose sur la tarification incitative (TEOMi et Rédevance Spéciale) au moyen des bacs pucés, des badges d'accès aux colonnes avec un suivi des volumes collectés, afin de responsabiliser les producteurs et d'ajuster le service au plus près des usagers.

L'optimisation des tournées, la gestion du parc de contenants et le suivi des équipements (réparations, remplacements, extensions) contribuent à la maîtrise du coût global du service.

L'intégration des biodéchets dans la stratégie globale permet de réduire la part des déchets résiduels et de réduire les coûts de traitement pour la collectivité et limite le gaspillage.

Le SIRTOM assure la collecte en porte-à-porte, en apport volontaire et en déchèteries. Il prend ainsi en charge les ordures ménagères résiduelles, les emballages et les biodéchets avec une généralisation du tri à la source des restes de repas à l'échelle du syndicat.

• Un maillage de points d'apport volontaire

pour les ordures ménagères, les biodéchets, les emballages recyclables, le verre et le papier complète ce dispositif.

• Un réseau de 18 déchèteries,

couvrant l'ensemble du territoire, maximise le tri des déchets pour favoriser leur revalorisation et éviter les dépôts sauvages.

Les flux collectés sont ensuite orientés vers des installations de valorisation matière, organique ou énergétique, via les différents partenaires spécialisés.

EN BAISSÉ

En 2025, les ordures ménagères résiduelles (OMR) représentaient **25 261 tonnes**, soit 160 kg/habitant, en baisse de **23 %** depuis 2014 (moyenne nationale : 244 kg/habitant et moyenne régionale : 198 kg/habitant).

EN PROGRESSION

Les flux triés progressent : **10 708 tonnes** d'emballages ménagers recyclables (68 kg/habitant - moyenne nationale 53 kg et moyenne régionale 63 kg/habitant) et **47 540 tonnes** apportées en déchèteries (300 kg/habitant - moyenne nationale 246 kg et moyenne régionale 336 kg/habitant).

VALORISATION

Le taux global de valorisation a atteint **87 %**, dont 44 % en valorisation matière, 45 % en valorisation organique et 11 % en valorisation énergétique.

